



## Donation partage inégalitaire

Par **Damiano**, le **26/07/2020** à **05:53**

Bonjour,

J'ai reçu une donation de 200 000e de mes parents pour un projet immobilier.

Mon frère a reçu la maison familiale d'une valeur de 400 000e en donation partage.

Mes parents ont le souhait de me donner une autre propriété valant 150 000e mais leurs problème de santé ne le leur permet pas.

Ils parlent de donation partage mais je n'ai aucun preve à cela.

Comment se passera la succession pour ne pas que l'un d'entre nous soit lésé.

Je vous remercie par avance.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **26/07/2020** à **07:28**

Bonjour

Vous pouvez vérifier sur votre acte de donation, s'il s'agissait d'une donation partage...qui aurait donc été acceptée par vous...